



CONSEILS AUX OCCUPANTS SUITE A UN FEU DE CHEMINEE

(Exemplaire intervenant)

Madame, Monsieur,

Nous venons d'effectuer l'intervention n° _____ pour
l'extinction d'un feu de cheminée.

Vous devez après notre départ :

- conserver une vigilance et faire appel au 18 ou 112 en cas de doute.
- ne pas réutiliser votre cheminée sans que celle-ci n'ait été vérifiée par un fumiste. En effet, une cheminée détériorée suite au sinistre pourra laisser passer des gaz tels que le monoxyde de carbone (gaz toxique, inflammable, explosif sans odeur ni saveur).
- informer le propriétaire ou l'organisme de gestion si vous êtes locataire(s).

Je soussigné(e) :

Reconnais avoir pris connaissance des conseils ci-dessus.

A :

Le :

Signature du commandant
des opérations de secours :

résident :

Signature du